

REGLEMENT CONCOURS « LES ARTISTES DE LA PERCEE »

ARTICLE 1 : LE PUBLIC

4 catégories d'âge :

- Enfants jusqu'à 11 ans
- Jeunes de 11 à 18 ans
- Adultes non professionnels
- Adultes professionnels

ARTICLE 2 : TECHNIQUE

Toutes les techniques et support sont au libre choix des participants :

- - Gouache
- - Acrylique
- - Peinture à l'huile
- - Aquarelle
- - Crayons feutres ou crayons de couleurs

Article 3 – THEMATIQUE : « Poligny : Patrimoine, Vin et Fromage »

Ce concours vise à faire connaître le regard de l'enfant et de l'adulte sur le patrimoine architectural, paysager et environnemental, de notre cité et plus particulièrement dans le cadre la percée du vin jaune édition 2019.

Article 4 - MODALITES : Pour participer, il suffit de transmettre une oeuvre sur un support au choix de l'artiste, papier canson A4 – A3 – Toile etc... et ceci entre le 15 Janvier et le 20 Janvier à minuit à l'adresse suivante :

Mairie de Poligny
Concours « Les Artistes de la Percée »
49 Grande rue
39800 Poligny

En indiquant au dos de l'oeuvre, nom - prénom, date de naissance, adresse complète, téléphone, mail du participant et titre de l'oeuvre.

Article 5 – RECEPTION : Pour participer au concours, les oeuvres devront être déposées à la Mairie de Poligny entre le 15 et 20 Janvier minuit à l'adresse suivante.

La mairie ne saurait être tenue responsable de la mauvaise réception (ou la non réception) des photographies.

Article 6 - EXPOSITION : Toutes les oeuvres seront exposées lors du week end de la « Percée du Vin Jaune » les 2 et 3 Février 2019. La ville de Poligny estime que le nombre d'oeuvres reçues et éligibles n'est pas suffisant, elle se réserve le droit d'annuler le concours.

ARTICLE 7 - LE JURY : Il sera constitué 2 jurys un pour les catégories enfants et un pour les catégories adultes. Les jurys se réuniront et seront composés des bénévoles de la commission décoration de la percée. Les jurys des enfants seront présidés par Mme L'adjointe au Maire déléguée à l'enfance Les jurys des adultes seront présidés par Mme La Conseillère Départemental.

Les jurys voteront pour les 3 premiers prix par catégorie selon leur appréciation esthétique mais aussi en fonction de la composition, du contenu et de l'originalité.

ARTICLE 8.- ANNULATION : La ville de Poligny se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée. La délibération des membres du jury et les résultats sont sans recours.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT : En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 11 - Le présent règlement est déposé en à la Mairie, où il sera disponible sur simple demande.

Mairie de Poligny
Concours « Les artistes de la percée »
49 Grande rue
39800 Poligny

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT

L'ENFANT	
NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : / /	AGE :
ADRESSE :	
CODE POSTAL	COMMUNE
TELEPHONE	MAIL

NOM et PRENOM DES PARENTS
Père :
Mère :
Responsable légal de l'enfant :

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé » :
ATTENTION : L'inscription au concours photo n'est validée qu'après lecture et signature du règlement par les parents de l'enfant participant.

Bulletin d'inscription à renvoyer avant 20 janvier à la Mairie de Poligny